



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 17 novembre 2025 à 19h00, tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son Honneur le maire Donald Gagnon, les conseillers Cameron Montgomery, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Dustin Denault, Louis Schryer et Jacques Fleury.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

148-25/11

Proposé par Chrissy Ann Payne d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. Conflit d'intérêts (le cas échéant)

Aucun.

4. Adoption du procès-verbal

149-25/11

Proposé par Louis Schryer que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté.

Adopté

5. Visiteurs

Aucun.

6. Rapport MRC du maire

Le maire Gagnon donne un rapport verbal.

Le maire félicite la nouvelle élue, conseillère Cameron Montgomery, et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal.

7. Sujets à discuter

150-25/11

Comités et présidences

Proposé par Louis Schryer d'approuver la structure des comités municipaux ainsi que la nomination des présidences pour le prochain mandat, tel que présenté.

Adopté



No de résolution
ou annotation

151-25/11

Représentants municipaux – comités et organismes communautaires

Proposé par Louis Schryer d'approuver la désignation des membres du Conseil suivants à titre de représentants auprès des comités et organismes communautaires locaux :

Complex sportif du Haut-Pontiac :	Dustin Denault
Centre communautaire Harrington :	Corey Bissonnette
Musée de la Culbute :	Cameron Montgomery
Services incendie Pontiac Ouest :	Jacques Fleury
Comité de coopération intermunicipale:	Corey Bissonnette et Louis Schryer
Résidence Meilleur du Haut Pontiac :	Donald Gagnon

Adopté

Maire suppléant

Le maire nomme le conseiller Jacques Fleury à titre de maire suppléant.

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Un avis de motion est donné par Dustin Denault et un projet de règlement est déposé relativement au règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Règlement sur la rémunération des élus municipaux

Un avis de motion est donné par Jacques Fleury et un projet de règlement est déposé relativement au règlement concernant la rémunération des élus municipaux.

152-25/11

Calendrier des séances du Conseil – Année 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec oblige le Conseil à établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, incluant la date, l'heure et le lieu de chacune;

ATTENDU QUE la directrice générale a préparé le projet de calendrier des séances pour l'année 2026 et il est présenté au Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'adopter le calendrier suivant afin que les citoyens soient dûment informés des dates des séances ordinaires pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cameron Montgomery et résolu que le Conseil adopte le calendrier suivant des séances ordinaires du Conseil municipal de Chichester pour l'année 2026, lesquelles se tiendront à 19 h, au bureau municipal, à moins d'indication contraire :

12 janvier	2 février (18 h)	9 mars
13 avril	11 mai	8 juin
6 juillet	31 août	14 septembre
5 octobre	9 novembre	7 décembre

Adopté

153-25/11

Date de la séance d'adoption du budget 2026

Proposé par Louis Schryer d'approuver la tenue de la séance publique pour l'adoption du budget 2026 le lundi 19 janvier à 19 h.

Adopté



No de résolution
ou annotation

154-25/11

Responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), le plus haut dirigeant d'un organisme public, soit le maire, est responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, à moins que le Conseil ne désigne une autre personne ;

ATTENDU QUE la directrice générale est la plus haute fonctionnaire de la Municipalité et qu'elle est responsable de l'ensemble des archives municipales, tel que prévu au Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrissy Payne et résolu que le Conseil municipal désigne la **directrice générale, Alicia Jones**, à titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès, et que cette désignation soit valide pour la durée du mandat du Conseil municipal 2025–2029, ou jusqu'à modification par le Conseil.

Adopté

155-25/11

Participation à la régionalisation du service incendie et création d'un comité d'analyse

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable d'offrir la protection contre l'incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie et au schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE le conseil a reçu, le 18 août 2025, une présentation portant sur les options de régionalisation du service d'incendie entre les municipalités participantes de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE le conseil souhaite améliorer la qualité du service, assurer un partage équitable des coûts et évaluer les modèles de gouvernance (p. ex., via la MRC, une régie intermunicipale ou d'autres ententes intermunicipales);

ATTENDU QUE une analyse structurée et limitée dans le temps, menée par un comité de parties prenantes municipales, est nécessaire avant de prendre toute décision finale;

Il est donc proposé par la conseillère Chrissy Ann Payn et Résolu que :

1. **Intention de procéder.** Le conseil annonce son intention de procéder à la régionalisation du service d'incendie, sous réserve des conditions énoncées au présent et de l'approbation finale d'une entente intermunicipale complète.
2. **Création d'un Comité de transition et d'analyse (le « Comité »).** Le conseil accepte la création d'un Comité composé de représentants des municipalités participantes, mandaté pour analyser et proposer la forme et le format de la régionalisation.
3. **Nomination des représentants municipaux.** La Municipalité nomme au Comité (maximum de 2 membres par municipalité) :
 - Chef pompier Glynn Fleury
 - Conseiller Jacques Fleury
4. **Mandat du Comité.** Le Comité doit :
 - Élaborer un plan de communication stratégique à diffuser aux municipalités partenaires, à leurs pompiers et à leurs résidents — comprenant les messages clés, les canaux et un calendrier — afin d'assurer une transparence maximale **avant toute décision officielle**;
 - Rédiger une entente intermunicipale complète (forme et format à déterminer), incluant la gouvernance, la clé de répartition des coûts, les niveaux/normes de service, la gestion des appareils et des actifs, les rôles et ressources humaines, le dispatch/les communications, la formation et l'harmonisation des PON, l'échéancier de mise en œuvre et les impacts budgétaires;



No de résolution
ou annotation

- Tenir des consultations auprès du personnel incendie et du public, s'il y a lieu;
 - Produire un Plan de transition et de mise en œuvre avec jalons et délais.
5. **Caractère non contraignant.** Aucune décision ne sera finale tant qu'une entente complète n'aura pas été rédigée par le Comité et adoptée par résolution de chaque municipalité participante. La présente résolution n'autorise pas de transfert d'actifs, de changements de personnel ni de dépenses d'immobilisations/d'exploitation au-delà des budgets habituels sans résolution subséquente du conseil.
6. **Condition de participation.** Seules les municipalités qui adoptent la présente résolution d'intention participeront aux négociations et à la prise de décision relativement aux coûts et au partage des coûts de la régionalisation. Les municipalités qui ne l'adoptent pas ne participeront pas à ces négociations et décisions.
7. **Autorisations.** Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer une lettre d'intention, à partager les données opérationnelles et financières nécessaires et à poser tout acte requis pour réaliser l'analyse visée par la présente.
8. **Transmission.** La greffière/secrétaire-trésorière doit transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC de Pontiac et aux autres municipalités participantes.

Adopté

156-25/11

Appel d'offres – Collecte des matières résiduelles – Soumission révisée

ATTENDU QUE le Conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 1er octobre 2025, a autorisé le maire et la directrice générale à entreprendre des négociations avec les représentants de Location Martin-Lalonde relativement à l'unique soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles (2025-ISLE-004) ;

ATTENDU QUE les négociations ont été complétées et que l'entrepreneur a déposé une soumission révisée d'un montant total de 60 496 \$ pour un contrat d'une durée d'un (1) an, renouvelable sous conditions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Corey Bissonnette et résolu que le Conseil accepte la soumission révisée pour le contrat de collecte des matières résiduelles et autorise la directrice générale à finaliser et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents contractuels requis.

Adopté

157-25/11

Achat de bacs pour la collecte des matières résiduelles

Proposé par Corey Bissonnette de procéder à l'achat des bacs requis afin de mettre en œuvre les programmes de collecte des matières résiduelles et des matières organiques, et d'autoriser la directrice générale à finaliser l'achat conformément aux soumissions reçues.

Adopté

158-25/11

Demande de rencontre du Comité de coopération intermunicipale

Proposé par Corey Bissonnette de demander la tenue, dans les meilleurs délais, d'une rencontre du Comité de coopération intermunicipale avec les municipalités voisines afin de discuter de la gestion des matières résiduelles.

Adopté

8. Questions du public

Aucune.



No de résolution
ou annotation

159-25/11

9. Présentation des comptes

Proposé par Louis Schryer d'approuver la liste des comptes payables pour le mois de septembre, tel que présentée.

Adopté

10. Correspondance

Aucune.

11. Varia

Aucun.

12. Séance à huis clos

Proposé par Corey Bissonnette de tenir une séance à huis clos à 19 h 55.

Adopté

160-25/11

Proposé par Cameron Montgomery de reprendre la séance en cours à 20 h 05.

Adopté

161-25/11

13. Date de la prochaine réunion

162-25/11

Proposé par Chrissy Ann Payne que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 8 décembre 2025.

Adopté

163-25/11

Proposé par Corey Bissonnette que la séance soit levée à 20h10.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version